

ASSOCIATION REGIONALE LA GRUYERE

ASSEMBLEE DES DELEGUES

Procès-verbal no 72/2020
de l'Assemblée des délégués du 19 novembre 2020 consultée par voie circulaire

En raison de la deuxième vague de la pandémie de Covid-19, il a été décidé au vu de la situation sanitaire critique du Canton de Fribourg, de commuer l'Assemblée des délégués présentielles du 19 novembre 2020, prévue à 17 heures 30, à Enney, en Assemblée des délégués consultée **par voie circulaire**.

Le Comité de direction a :

- convoqué le 29 octobre 2020, Mesdames et Messieurs les Délégués et adressé aux Conseils communaux et aux membres du Comité de direction, l'ordre du jour ci-dessous ainsi que les annexes ;
- invité le 29 octobre 2020, les représentants de la presse ;
- informé les Conseils communaux, par courriel du 6 novembre 2020, que l'Assemblée des délégués initialement prévue en présentiel était transformée en Assemblée des délégués par voie circulaire. Il a également complété les points de l'ordre du jour « 5. Budget 2021 », « 6. Election de l'organe de révision » et « 8. Informations ». Il a également remis un bulletin de vote à renvoyer par courrier postal, d'ici au 19 novembre 2020 au plus tard au secrétariat de l'ARG. Un exemplaire neutre du bulletin de vote est joint au présent procès-verbal ;
- informé, par courriel du 6 novembre 2020, Mesdames et Messieurs les Délégués et membres du Comité de direction que l'Assemblée des délégués initialement prévue en présentiel était transformée en Assemblée des délégués par voie circulaire. Il a également complété les points de l'ordre du jour, selon courriel adressé aux Conseils communaux ;
- informé, par courriel du 6 novembre 2020, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse que l'Assemblée des délégués initialement prévue en présentiel se tiendrait par voie circulaire ;
- fait paraître dans la Feuille officielle du 6 novembre 2020, la publication de cette Assemblée des délégués ;
- adressé par courriel du 11 novembre 2020, aux Conseils communaux et aux membres du Comité de direction, en complément du point de l'ordre du jour suivant :
 4. Message relatif à la poursuite des études pour le concept touristique régional -> envoi du rapport actualisé en septembre 2020 de la phase diagnostic de la HES-SO Valais, à Sierre - Phase 1
 - 4.2 Présentation de l'offre pour la phase 2 de l'étude et approbation d'un crédit de Fr. 150'000.-- :
 - > envoi de l'offre du 6 octobre 2020 de la HES-SO Valais, à Sierre - Phase 2.

Ordre du jour

1. Salutations – Contrôle des présences
2. Approbation du procès-verbal no 71 de l'Assemblée des délégués de printemps du 4 juin 2020 organisée par voie circulaire
3. Votation extraordinaire des délégués du 3 juillet 2020 organisée par voie circulaire - Soutien à l'économie touristique de Fr. 150'000.-- accordé à La Gruyère Tourisme
 - 3.1. Ratification des votes des délégués
4. Message relatif à la poursuite des études pour le concept touristique régional
 - 4.1 Présentation des résultats de la phase 1 de l'étude par M. Guillaume Schneuwly, Directeur de La Gruyère Tourisme
 - 4.2 Présentation de l'offre pour la phase 2 de l'étude et approbation d'un crédit de Fr. 150'000.--
5. Budget 2021
 - 5.1 Montant de la contribution de fonctionnement
 - 5.2 Présentation du budget 2021
 - 5.3 Approbation du budget 2021
6. Election de l'organe de révision
7. Politique foncière et Plan directeur régional
 - 7.1 Informations
8. Informations
 - 8.1 Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère
 - 8.2 Etude de faisabilité et d'opportunité d'un processus de fusion de communes
 - 8.3 Structures d'accueil de la petite enfance
 - 8.4 Présentation de l'application iGruyère
9. Divers

Dans le délai fixé au 19 novembre 2020, le secrétariat de l'AISG a réceptionné 25 bulletins de vote adressés par chacune des 25 communes que compte le district de la Gruyère, ce qui représente 114 voix, celle du Président comprise.

Selon le tableau récapitulatif annexé, qui fait partie intégrante du présent procès-verbal, les résultats des votes des points de l'ordre du jour soumis à votation sont :

Dérogation aux statuts - Approbation du renoncement à la tenue d'une Assemblée présente**Décision :**

Les délégués approuvent à l'unanimité que la tenue de l'Assemblée des délégués du 19 novembre 2020 initialement prévue en présentiel soit réalisée par voie circulaire.

2. Approbation du procès-verbal no 71 de l'Assemblée des délégués de printemps du 4 juin 2020 organisée par voie circulaire

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité le procès-verbal no 71 de l'Assemblée des délégués de printemps du 4 juin 2020 organisée par voie circulaire.

3. Votation extraordinaire des délégués du 3 juillet 2020 organisée par voie circulaire - Soutien à l'économie touristique de Fr. 150'000.-- accordé à La Gruyère Tourisme

3.1. Ratification des votes des délégués

La Commune de Haut-Intyamon a informé le secrétariat de l'ARG que la population légale au 31 décembre 2018 des Communes de Haut-Intyamon et de Hauteville avait été inversée. Après contrôle des données et des bulletins de vote, seule cette erreur est constatée ce qui n'influence pas le résultat des votes.

Communes	Population légale au 31.12.2018	Nombre de voix	Résultats des votes		
			OUI	NON	Abstention
Hauteville	1 542	1	1		
Haut-Intyamon	672	3	3		

Décision :

Les délégués ratifient par 109 voix oui, 3 voix non et 2 voix d'abstention, le soutien à l'économie touristique de Fr. 150'000.-- accordé à La Gruyère Tourisme par votation extraordinaire des délégués du 3 juillet 2020, par voie circulaire. Il est pris note que la population légale au 31 décembre 2018 des Communes de Hauteville et de Haut-Intyamon a été inversée. Après contrôle, la Commune de Hauteville a bien 672 habitants et celle de Haut-Intyamon 1'542 habitants au 31 décembre 2018. Cette erreur n'influence pas le résultat des votes.

4. Message relatif à la poursuite des études pour le concept touristique régional

4.2 Présentation de l'offre pour la phase 2 de l'étude et approbation d'un crédit de Fr. 150'000.--

Décision :

Les délégués approuvent par 108 voix oui, 1 voix non et 5 voix d'abstention, l'attribution d'un montant de Fr. 150'000.-- à la HES-SO Valais, à Sierre, la réalisation de la phase 2 du concept touristique régional. Ce montant sera prélevé dans le Fonds régional d'investissement (annexe 1 et rapport envoyé le 11.11.2020).

5. Budget 2021

5.1 Montant de la contribution de fonctionnement

Décision :

Sur proposition du Comité de direction, les délégués approuvent à l'unanimité le maintien de la contribution de fonctionnement à Fr. 9.-- par habitant, pondérée à raison de 25% de la population légale et à raison de 75% de la population légale fois l'indice du potentiel fiscal.

5.3 Approbation du budget 2021

Décision :

Les délégués approuvent par 113 voix oui et 1 voix d'abstention le budget 2021 (annexe 2).

6. Election de l'organe de révision

Décision :

Sur proposition du Comité de direction, les délégués reconduisent à l'unanimité, pour une durée de trois ans, le mandat donné à la Fiduciaire Cuennet SA, Rue de Vevey 19, à Bulle.

Le Comité de direction tient à remercier pour sa disponibilité la Commune de Bas-Intyamon qui devait accueillir notre Assemblée des délégués, Mesdames et Messieurs les Délégués ainsi que tous les élus communaux pour leur précieuse collaboration tout au long de cette année très particulière. Il tient également à remercier les représentants de la presse de relayer nos activités dans leurs colonnes.

En cette période éprouvante pour chacune et chacun, le Comité de direction vous présente ainsi qu'à vos proches ses meilleurs vœux de santé.

Association Régionale la Gruyère

Le Président :

Patrice Borcard, Préfet



La Secrétaire régionale :
Nadine Gobet



Annexes :

- bulletin neutre de vote par voie circulaire
- tableau récapitulatif de la votation par voie circulaire du 19 novembre 2020

Distribution : - Mmes et MM. les délégués

- Conseils communaux
- Comité de direction
- Représentants de la presse